

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

---

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 72

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Mansouri, M. Trébuchet et M. Verny

à l'amendement n° 7 de M. Boccaletti

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par le mot :

« consolidée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à affirmer que le tarif unique contribue également au renforcement de la continuité territoriale, en garantissant un égal accès au service sur l'ensemble du territoire national.